

28/07/2018

Monaco s'engage pour la protection des récifs coralliens



Autour du prince Albert II, de gauche à droite : Brune Poirson, secrétaire d'État auprès du ministre de la Transition écologique et solidaire (France) ; Susi Pudjiastuti, ministre des Affaires Maritimes et des Pêches (Indonésie) et Russel Reichelt, directeur de l'Aire Marine Protégée de la Grande Barrière de Corail (Australie).

(Photo Eric Mathon/Palais princier)

Récemment, en présence du prince Albert II, la France a transmis la présidence de l'Initiative Internationale pour les Récifs Coralliens (ICRI) à Monaco, à l'Australie et à l'Indonésie, à l'occasion d'une cérémonie qui s'est déroulée au Muséum National d'Histoire Naturelle à Paris.

Dans son allocution, le prince souverain a rappelé la grande responsabilité des sociétés humaines dont le mode de développement, fondé sur un intérêt à court terme, menace les récifs coralliens dans leur diversité.

À cet égard, Monaco, au cours de cette co-présidence, mettra l'accent sur le renforcement des outils politiques, de

gestion et de préservation des récifs, sur la compréhension de l'évolution des interactions entre l'homme et les récifs, et enfin, sur la mobilisation du public et de nouvelles capacités financières.

Lutte contre l'émission des gaz à effet de serre

Bernard Fautrier, vice-président de la Fondation Prince Albert II de Monaco, a participé à une séance consacrée à la présentation du bilan des engagements internationaux sur les récifs qui sont confrontés à des phénomènes de blanchissement de grande envergure et d'acidification des océans, conséquences de l'accroissement de

l'émission des gaz à effet de serre.

La co-présidence de l'ICRI jusqu'en 2020, s'inscrit, pour la Principauté de Monaco dans le cadre des actions qu'elle mène en faveur de la préservation et de la connaissance des écosystèmes coralliens. C'est au travers notamment des recherches sur la physiologie des coraux du Centre Scientifique de Monaco, des projets soutenus par le gouvernement princier, la Fondation Prince Albert II de Monaco, et par la Déclaration Coral Reef Life – lancée en octobre 2017 par le Prince Souverain et son Altesse Royale le Prince de Galles – que les engagements de la Principauté seront poursuivis.